

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
Mardi 10 décembre 2019 à 17h45

PRESENTS : Mesdames BAXTER, DELPLACE MOLLIS et TAVERA.
Messieurs BOTTANI, GALZY, GARREC, PALAY et PERRIER.

ABSENTS : Mesdames BATENS, BEURNE, QUELIN (DUJON) et REVEL et Messieurs BARDOC et FAUCHER.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

Approbation convention d'entente pluri communale pour la gestion en commun d'un local privé à usage social

Une réflexion a été menée sur un plan pluri communal pour trouver une solution permettant de maintenir la distribution de denrées alimentaires et, peut-être y ajouter d'autres services : aide aux familles, aide juridique... Toutefois, l'aide au devoir ou l'alphabétisation, qui nécessitent plus d'espace, ne sont pas possible pour le moment. Les Restos du Cœur, seule association retenue, prendra à sa charge les charges annuelles : eau, électricité...

Ils s'engagent à réaliser 2 distributions alimentaires par semaine, sans interruption, même pendant la période estivale.

Ce projet serait mis en place dans le local de l'ancien cabinet médical de la rue des arènes.

Si 9 communes adhérentes : 1^{ère} année : 1 248€ et 869€ les années suivantes.

Si 8 communes adhérentes : 1^{ère} année : 1485€ et 1034€ les années suivantes

Il est proposé de voter un accord de principe si au moins 7 communes adhèrent et demande la révision des conditions de sortie de la convention (qu'elle soit de 100% la première année et non 150%, et qu'elle puisse être égale à zéro si la commune sortante trouve une commune pour la remplacer)

Vote : unanimité

Achat véhicules pour services techniques

Il est proposé, afin de faciliter leurs déplacements et l'exécution de leurs missions dans de bonnes conditions :

- l'achat d'un véhicule de type VL à benne, pour un maximum de 20 000 € HT.
- l'achat d'un véhicule électrique avec benne, pour un maximum de 10 000 € HT.

Vote : unanimité

Baisse prix terrain « Gaillard » et aménagement des lots restants

Considérant qu'au vu du marché de l'immobilier, des servitudes grevant le terrain et de la proximité des commerces à venir, il y a lieu de modifier, à la baisse, le prix de vente du lot B, terrain à bâtir pour 665m² pour 90 000€ et de donner mandat pour vente à 3 professionnels de l'immobilier.

Vote : unanimité

Mise en vente de la parcelle section D n°586

Considérant que la parcelle propriété de la commune, cadastrée section D n°586, lieu-dit « le village », ne présente plus d'intérêt à être conservée dans le domaine privé de la commune. Il est proposé de mettre en vente, en l'état et au plus offrant, le terrain cadastré section D n°586 sis à Collias, rue Traversière, au prix minimum de trente mille euros (170 m² constructible).

Vote : unanimité

Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Budget principal Commune et Budget Eau et Assainissement

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les dépenses d'investissement pour 2020, à hauteur de 25 % de ces mêmes dépenses de l'année en cours.

Vote : unanimité

Créances irrécouvrables Budget Eau et Assainissement

Il est demandé d'admettre en non-valeur le montant total des titres de recettes restant impayés, malgré toutes les procédures mises en place par la trésorerie, soit 1 167,99 €uros.

Vote : unanimité

Décision modificative 1 – Commune

Il est proposé de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Section Investissement				
Chap	Article	Libellé Article	Dépenses	Recettes
020	020	Dépenses imprévues	4213,00	
20	204181	Autres org pub - biens mobiliers, matériels	44350,00	
21	2128	Autres agencements et aménagements de	73000,00	
21	21312	Bâtiments scolaires	6000,00	
21	2151	Réseaux de voirie	102237,00	
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2600,00	
21	2184	Mobilier	1600,00	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	16000,00	
024	024	Produits des cessions d'immobilisations		250000,00
041	2151	Réseaux de voirie	3420,00	
041	2031	Frais d'études		3420,00
			253420,00	253420,00

Vote : unanimité (M Perrier ne prenant pas part au vote)

Amortissements M 49

Annule et remplace la délibération 2018-74 du 4 décembre 2018

Il est proposé d'adopter les modifications et durées d'amortissement proposées ci-après.

Immobilisations	Durée
<i>Assainissement</i> <ul style="list-style-type: none">• Canalisation et bâtiments liés au réseau d'assainissement• Station d'épuration	60 ans
<i>Eau potable</i> <ul style="list-style-type: none">• Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau• Installation de traitement d'eau potable (sauf génie civil et régulation)	40 ans
<i>Subventions reçues pour des opérations d'investissement sur l'eau et/ou l'assainissement</i> Subventions agence de l'eau, Département, Région, Europe...	20 ans
<i>Matériel spécifique à l'eau et l'assainissement</i> <ul style="list-style-type: none">• pompes, compteurs, appareils électromécaniques, installation de chauffage (y compris chaudière), installation de ventilation• organes de régulation (électronique, capteurs...)• engins de travaux publics, véhicules	10 ans
<i>Petit matériel spécifique à l'eau et l'assainissement</i>	5 ans
<i>Frais d'études</i>	5 ans

Vote : unanimité

Eclairage public - Route de Sanilhac - Rue de la Brèche -19-EPC-130

Renforcement du réseau électrique à la sortie du poste école dans la rue de la brèche avec mise en souterrain de l'éclairage public. Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 21 428,42 € HT. Une subvention de 10000€ sera demandée au SMEG.

Vote : unanimité

Mise en souterrain Telecom - Route de Sanilhac - Rue de la Brèche - 19-TEL-133

Mise en souterrain des réseaux télécom à la sortie du poste école dans la rue de la brèche. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 15 534,68 € HT.

Vote : unanimité

Renforcement électrique poste école - 19-REN-43

Remplacement du câble électrique sur façade, rue des cyprès et rue des remparts. Il est proposé au conseil d'approuver ce projet d'un montant de 18 972,94 € HT, pris en charge par le SMEG.

Vote : unanimité

Renforcement électrique poste école - 19-REN-105

Renforcement et mise en souterrain du réseau électrique, rue de la brèche. Il est proposé au conseil d'approuver ce projet d'un montant de 53 998,79 € HT pris en charge par le SMEG.

Vote : unanimité

Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques classe ULIS entre la commune de Collias et la commune de Remoulins

Vote : unanimité

Dénomination voie communale

Vote : Reporté

Décision modificative 2 –M 49

Il est proposé de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Section investissement				
Chap	Article	Libellé article	Dépenses	Recettes
20	2031	Frais d'études	950,00 €	
21	21531	Réseaux adduction eau potable	- 950,00 €	
040	28031	Amortissements des immobilisations incorporelles - Frais d'études		21 880,88 €
021	21	Virement de la section d'exploitation		- 21 880,88 €
041	2031	Frais études		37 374,68 €
041	2313	Constructions	37 374,68 €	
			37 374,68 €	37 374,68 €

Section fonctionnement				
Chap	Article	Libellé article	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	21 880,88 €	
023	023	Virement à la section d'investissement	- 21 880,88 €	
			- €	- €

Monsieur le Maire ajoute au tableau ci-dessus, les créances irrécouvrables :

6541 : 1170€ et 020 dépenses imprévues : -1170€

Vote : unanimité

Subventions associations 2019

Il est proposé de changer les règles et d'allouer, à chaque association, une somme forfaitaire de 300€ au lieu de 200€. En sus, la répartition des subventions restantes répond aux critères suivants :

- 10% pour le nombre d'adhérents.
- 35% pour le nombre de manifestations ouvertes au public et gratuites
- 25% pour le nombre de manifestations ouvertes au public et payantes
- 30% pour le ratio dépenses annuelles/solde bancaire en fin d'exercice

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association Boules et Pêche	806 €
Office de la Culture et du Tourisme	482 €
Association Les Amis du Patrimoine	601 €
Association des Parents d'Elèves	699 €
Association Club des loisirs et du tourisme	427 €
Le potager partagé	368 €
Le poulailler partagé	417 €

Bibliothèque G Demaison	300 €
Coopérative scolaire	800 €
La Prévention Routière	100 €
Les chats libres colliassoises	1000 €

Vote : unanimité

Mise en place d'un tarif social pour les repas servis à la cantine scolaire

Considérant que les tarifs de cantine scolaire représentent une charge importante du budget de certaines familles, notamment celles qui sont confrontées à des difficultés (familles monoparentales, familles où un des parents ne travaille pas, familles traversant une période difficile...) et que, l'école de la République reposant sur l'égalité des chances, les enfants ne doivent pas pâtir des difficultés financières de leurs parents.

Il est proposé d'instaurer un tarif social de 3€uros par repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 500 et de laisser le prix à 4€uros pour les autres (tarif inchangé depuis 2009 malgré l'inflation) à compter du 1er janvier 2020.

Vote : unanimité

Demande de création d'un syndicat intercommunal à vocation unique - CLACOS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour gérer la cuisine centrale destinée à servir, sous liaison chaude, les repas pour les enfants fréquentant les écoles de Collias, Argilliers et Sanilhac-Sagriès.

Il est proposé au vote du conseil municipal :

- la création d'un SIVU au 1er janvier 2020 en matière de cuisine centrale destinée à servir les repas pour les enfants fréquentant les écoles de COLLIAS, ARGILLIERS, SANILHAC-SAGRIES dont le siège social sera fixé à Mairie d'Argilliers- Place de la Madone – 30 210 Argilliers.
- le nom de « Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Cuisine Locale Argilliers, Collias, Sanilhac-Sagriès (CLACOS) ».
- chaque commune disposera de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Vote : 2 contre (Mme Tavera et M Perrier) 1 abstention (M Bottani), 6 pour

Demande subvention DETR 2019 pour les travaux de sécurisation de la circulation aux abords de l'école de Collias

La présente demande de DETR vise à sécuriser la circulation des enfants et des parents aux abords de l'école :

- en désengorgeant la circulation des véhicules.
- en effectuant des travaux de rénovation et d'aménagement de voirie, rue de la Combe, qui verra la matérialisation d'une circulation piétonne et de places de stationnement.

Afin de financer le coût de ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet présenté de travaux de sécurisation de la circulation aux abords de l'école de Collias pour un montant total de 85 198 euros HT et de solliciter une subvention dans le cadre de la DETR 2019, pour aider au financement de ce projet, de 34 079 euros HT soit 40%.

Vote : unanimité

Convention de gestion de la population féline sans propriétaire par l'association des chats libres colliassois

La commune peut, à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification. L'ensemble des frais et honoraires vétérinaires seront facturés directement à l'association des chats libres colliassois.

Vote : unanimité

Convention entre la commune de Collias et l'association ABPS

La collaboration entre la Commune de Collias et l'association ABPS (Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches) a pour objet d'organiser une formation professionnelle sur la construction en pierre sèche.

En contrepartie, la commune s'engage à prendre en charge le coût des pierres nécessaires et leur acheminement, la préparation du site, la mise à disposition du matériel (matériels techniques, gros outillage), la restauration le midi et la mise à disposition d'une salle.

Deux stages sont prévus en avril et mai.

Vote : unanimité

Avenant n°2019-01 à la convention de création du service commun « conseil, maintenance et développement des systèmes informatiques et de téléphonie »

Une convention a été mise en place avec la CCPG dans le cadre de la mutualisation afin de faire des économies d'échelle en termes de téléphonie, internet, photocopieurs, gestion réseau...

Les modifications portent sur le tarif de la prestation : fixation d'un forfait annuel réparti au nombre d'habitants de 0,50 €/hab./an et 20 % du gain obtenue grâce à ce service entre l'ancien et le nouveau contrat.

Vote : unanimité

Remboursement des frais de déplacement du personnel Communal

Les agents peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Pour les déplacements pris en charge, si la collectivité ne dispose pas de véhicule de service à disposition des agents, les frais inhérents à ces déplacements professionnels sont avancés par l'agent et remboursés. Bien que l'agent doive avoir souscrit un contrat d'assurance, la commune a souscrit un contrat d'assurance afin de réduire le risque de prise en charge personnelle de frais liée à un sinistre lors de ces trajets.

Vote : unanimité

Participation annuelle FSL 2019-2023

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) qui vient d'être signé (2019-2023), a pour objectif d'apporter aux personnes cumulant des difficultés économiques et sociales, un soutien à l'hébergement et/ou au logement, une solution pour mieux vivre, une dignité préservée et une chance pour faciliter l'insertion.

A cette fin, un dispositif financier et social a été mis en place, il s'agit du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Il est proposé d'approuver la participation annuelle de 2019 à 2023 au FSL de la commune pour montant de 300€ par an.

Vote : unanimité

Suppression de postes suite à avancement de grade

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur	B	1	1 poste à 35h
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	1 poste à 28h
Adjoint administratif	C	3	2 postes à 28h 1 poste à 17h30
FILIERE ANIMATION			
ATSEM principal 1 ^{er} classe	C	1	1 poste à 29h
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	C	1	1 poste à 28h
Adjoint d'animation	C	2	1 poste à 35h 1 poste à 18h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique principal 2 ^e me classe	C	2	2 postes à 35 h
Adjoint technique	C	3	3 postes à 35h
TOTAL		14	

Vote : unanimité

Questions diverses/ Informations

Point sur les contentieux :

Affaire Collias/Laugier : la mairie se pourvoit en cassation sur le dossier de construction illégale d'un hangar. Une astreinte de 50€/jour coure depuis le début 2019.

Affaire Nitard/Collias : attaque du refus d'un permis de construire.

Affaire Collias/Folcher : plusieurs courriers de mise en demeure restés sans réponse depuis 2 ans. Constat d'une décharge sur une parcelle agricole, par procès-verbal, transmis au procureur.

DFCI : La commune a émis des réserves quant aux dernières propositions du schéma des DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie). Sur la mise aux normes de la Torte : réserve rejetée par le SIVU. Pour la demande de création d'un DFCI qui partirait du château de Saint-Privat jusqu'au moulin de Carrière, la commune a émis un avis négatif.

Services Techniques : Un employé qui en remplaçait un autre, en arrêt maladie, depuis 1 an, a été stagiairisé.

La personne, mise à disposition par l'ESAT Osaris, a souhaité arrêter sa mission à Collias et a été remplacé par un nouvel employé. Celui-ci semble se plaire et convient très bien à la commune.

OLD : un employé de l'ONF, mandaté par la préfecture, est venu contrôler une cinquantaine des parcelles concernées, accompagné par le Policier municipal de la commune.

Des courriers de mise en demeure seront envoyés aux administrés n'ayant pas réalisé le débroussaillage tel que demandé par l'état.

Pour la partie communale : le chemin de Pitrasse est réalisé via l'affouage et le Grès sera réalisé par l'ONF. Coût pour la commune : environ 10 000€

Parcelle Brémond :

Le bailleur social n'a toujours pas atteint l'équilibre financier. Une proposition de sortir la maison du projet a été faite. Cela baissait la dépense de 230 000€ mais nécessitait 250 000€ de rénovation et la commune en était le maître d'ouvrage. D'autre part, les bonus générés par l'EPF étaient minorés donc cela ne résolvait pas le problème.

Une réunion en préfecture a été initiée, par la mairie, en préfecture (DDTM, EPF, Bailleur, Service finances de la préfecture). Celle-ci n'a pas apporté de réels déblocages.

Une réunion prévue début janvier avec le bailleur, un toit pour tous et l'EPF, doit permettre d'avancer.

La mairie ne continuera pas sur ce dossier si cette opération d'ensemble n'est pas homogène, harmonieuse et préserve le cadre du site.

Monsieur le Maire rappelle que le rôle de l'EPF est d'apporter les fonds et celui d'un toit pour tous de réaliser le projet en rachetant la parcelle à l'EPF.

Seuil de Collias :

Monsieur le Maire rappelle l'historique de cet équipement : construit en 1883, il a été racheté par la commune en 1886 pour acheminer l'eau potable dans le village, puis en 1890 pour produire une partie de l'électricité du village.

Refait en 1989, il est toujours propriété de la commune. L'Etat demande son arasement dès le début des années 2010. La commune étant contre, la préfecture propose la reconstruction du seuil avec aménagement d'une passe à poisson pour une participation communale de plus de 800 000€. La commune n'est pas satisfaite de cette proposition, n'ayant pas les moyens d'un tel projet, financièrement. Une nouvelle proposition, avant arasement, est de reconstruire le seuil et d'aménager une brèche servant de passe à poisson (soit 40 m, soit 25m), pour un coût moindre, aux alentours de 250 000€. L'agence de l'eau financerait la totalité du projet et abonderait aussi à hauteur de 270 000€ de subventions supplémentaires pour la construction de la station d'épuration. En outre, l'établissement public gestionnaire du bassin des Gardons serait maître d'ouvrage. Il faut se décider avant la fin 2018, avant une nouvelle baisse des subventions publiques. Après toutes ces tractations, après avoir eu l'assurance de ne faire les travaux qu'une fois une deuxième ressource en eau potable trouvée et fonctionnelle et l'assurance d'être aidés financièrement sur cet autre dossier, la commune a agréé cette dernière proposition.

Monsieur Perrier demande si le barrage appartient à l'agence de l'eau. Monsieur le Maire lui répond que non.

Les élus ont reçu l'association et sont d'accords de les mettre en relation avec les institutions impliquées dans le projet (état, agence de l'eau, EPTB, SMGG...)

Monsieur le Maire explique que la longueur des brèches actuelle avoisine déjà les 25 m, pour donner un ordre d'idée de ce que cela pourrait être.

Pour le 2nd forage : un périmètre de protection a été établi et l'ARS doit y vérifier tous les équipements (forages, assainissements collectifs et non-collectifs ...). Ils souhaitent qu'un filtre à turbidité soit installé mais les coûts prohibitifs (près de 400 000€), nous incitent à attendre la

confirmation des aides financières sur ce dossier. Les délais de mise en œuvre annoncés lors du dernier comité de pilotage sont de l'ordre de 5 à 10 ans. D'ici cette date, aucuns travaux ne seront commencés. Il est envisagé d'organiser une deuxième réunion publique sur le devenir du seuil, conjointement avec l'association de défense du gardon et de ses affluents.

Questions du public

Mme Goudet : Elle s'étonne qu'il n'y ait pas de présentation publique du projet d'aménagement des parcelles Brémond et demande où il peut être consulté.

Monsieur le Maire lui explique qu'il n'est pas rendu public et car toujours pas définitivement arrêté et en constante évolution.

PLU : le SCOT a été validé le 19/12. La commune attend les résultats de l'étude environnementale.

La séance est levée à 21h00.